

eau en Seine-et-Marne

MILIEUX AQUATIQUES

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION

La France est particulièrement soumise au risque d'inondation sous toutes ses formes (ruissellement, crue, submersion marine, etc.). 17,1 millions d'habitants, dont 16,8 en métropole, sont vulnérables face aux conséquences des inondations par débordement de cours d'eau. En parallèle, plus de 9 millions d'emplois y sont exposés. Le risque d'inondation est présent et réel en Seine-et-Marne. Afin de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face à ce risque naturel, les responsables publics ont mis en place un certain nombre d'outils. Quels sont ces outils de prévention ?



Une prochaine grande crue de la Seine engagerait les dommages suivants :

- > 850 000 habitants inondés
- > 5 millions de citoyens touchés directement ou indirectement
- > 3 à 30 milliards de dommages directs selon les scénarios d'inondation estimés dans le cadre de l'étude OCDE
- > 170 000 entreprises impactées dont 86 000 directement inondées
- > 400 000 emplois perdus
- > 5 centres de production de chauffage urbain en arrêt
- > 50 % de la production d'eau potable interrompue
- > 70 % du trafic du métro et RER en arrêt pendant au moins 50 jours
- > Plusieurs centres hospitaliers en arrêt...

Afin de limiter les dégâts et de sécuriser les populations face aux inondations, la France se dote de différentes stratégies, cadrées par la réglementation, à l'échelle nationale et aux échelles locales.

Définition des PPRI

Les Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI ([Plan de Prévention du Risque d'Inondation](https://eau.seine-et-marne.fr/fr/plan-de-prevention-des-risques-inondation) : ce plan es

est un outil de prévention majeur contre les risques naturels d'inondation, permettant d'influer sur l'occupation et l'utilisation des sols. Il permet d'instaurer des servitudes d'utilité publique en zones inondables. Elaborés par les services de l'Etat, les PPRI définissent les mesures applicables aux constructions dans les zones vulnérables.

)) permettent d'instaurer des servitudes d'utilité publique en zones inondables. Elaborés par les services de l'Etat, les PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation : ce plan est un outil de prévention majeur contre les risques naturels d'inondation, permettant d'influer sur l'occupation et l'utilisation des sols. Il permet d'instaurer des servitudes d'utilité publique en zones inondables. Elaborés par les services de l'Etat, les PPRI définissent les mesures applicables aux constructions dans les zones vulnérables.) définissent les mesures applicables aux constructions dans les zones vulnérables. Chaque PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation : ce plan est un outil de prévention majeur contre les risques naturels d'inondation, permettant d'influer sur l'occupation et l'utilisation des sols. Il permet d'instaurer des servitudes d'utilité publique en zones inondables. Elaborés par les services de l'Etat, les PPRI définissent les mesures applicables aux constructions dans les zones vulnérables.) prévoit un zonage réglementaire en trois niveaux :

- les zones rouges d'aléa très fort où les nouvelles constructions sont interdites,
- les zones bleues (centres urbains) où les nouvelles constructions sont autorisées sous réserve de respecter certaines prescriptions,
- les zones blanches où aucune restriction n'est imposée.

Aux mesures relatives aux nouvelles constructions s'ajoutent les mesures applicables aux bâtis existants. Ainsi, certains PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation : ce plan est un outil de prévention majeur contre les risques naturels d'inondation, permettant d'influer sur l'occupation et l'utilisation des sols. Il permet d'instaurer des servitudes d'utilité publique en zones inondables. Elaborés par les services de l'Etat, les PPRI définissent les mesures applicables aux constructions dans les zones vulnérables.) peuvent prescrire la réalisation de travaux et d'aménagements sur des constructions existantes dans un délai défini.

Les PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation : ce plan est un outil de prévention majeur contre les risques naturels d'inondation, permettant d'influer sur l'occupation et l'utilisation des sols. Il permet d'instaurer des servitudes d'utilité publique en zones inondables. Elaborés par les services de l'Etat, les PPRI définissent les mesures applicables aux constructions dans les zones vulnérables.) sont obligatoires depuis 1995 (loi n°95-101 du 2 février 1995 dite « Barnier »), pour toute commune soumise au risque inondation. Auparavant, on parlait de Plan des Surfaces Submersibles (PSS (Plan des Surfaces Submersibles)) ou de Plan d'Exposition aux Risques (PER).

PPRI en Seine-et-Marne



Repère de la crue de janvier 1910 (Quai Pasteur à Melun)
©IVAN LIESICKI

En Seine-et-Marne, deux PSS (Plan des Surfaces Submersibles) et dix PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation : ce plan est un outil de prévention majeur contre les risques naturels d'inondation, permettant d'influer sur l'occupation et l'utilisation des sols. Il permet d'instaurer des servitudes d'utilité publique en zones inondables. Elaborés par les services de l'Etat, les PPRI définissent les mesures applicables aux constructions dans les zones vulnérables.) sont approuvés à ce jour :

- PSS (Plan des Surfaces Submersibles) de la vallée de l'Yonne
- PSS (Plan des Surfaces Submersibles) de la vallée de la Marne
- PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation : ce plan est un outil de prévention majeur contre les risques naturels d'inondation, permettant d'influer sur l'occupation et l'utilisation des sols. Il permet d'instaurer des servitudes d'utilité publique en zones inondables. Elaborés par les services de l'Etat, les PPRI définissent les mesures applicables aux constructions dans les zones vulnérables.) de la vallée de la Seine, de Montereau-fault-Yonne à Thomery
- PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation : ce plan est un outil de prévention majeur contre les risques naturels d'inondation, permettant d'influer sur l'occupation et l'utilisation des sols. Il permet d'instaurer des servitudes d'utilité publique en zones inondables. Elaborés par les services de l'Etat, les PPRI définissent les mesures applicables aux constructions dans les zones vulnérables.) de la vallée de la Seine, de Samoreau à Nandy
- PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation : ce plan est un outil de prévention majeur contre les risques naturels d'inondation, permettant d'influer sur l'occupation et l'utilisation des sols. Il permet d'instaurer des servitudes d'utilité publique en zones inondables. Elaborés par les services de l'Etat, les PPRI définissent les mesures applicables aux constructions dans les zones vulnérables.) de la vallée du Loing, de Château-Landon à Fontainebleau
- PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation : ce plan est un outil de prévention majeur contre les risques naturels d'inondation, permettant d'influer sur l'occupation et l'utilisation des sols. Il permet d'instaurer des servitudes d'utilité publique en zones inondables. Elaborés par les services de l'Etat, les PPRI définissent les mesures applicables aux constructions dans les zones vulnérables.) du Grand Morin partie aval, de Tigeaux à Saint-Germain-sur-Morin,

- PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation : ce plan est un outil de prévention majeur contre les risques naturels d'inondation, permettant d'influer sur l'occupation et l'utilisation des sols. Il permet d'instaurer des servitudes d'utilité publique en zones inondables. Elaborés par les services de l'Etat, les PPRI définissent les mesures applicables aux constructions dans les zones vulnérables.) de la vallée de la Marne, de Poincy à Villenoy
- PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation : ce plan est un outil de prévention majeur contre les risques naturels d'inondation, permettant d'influer sur l'occupation et l'utilisation des sols. Il permet d'instaurer des servitudes d'utilité publique en zones inondables. Elaborés par les services de l'Etat, les PPRI définissent les mesures applicables aux constructions dans les zones vulnérables.) de la vallée de la Marne d'Isles-les-Villenoy à Saint-Thibault-des-Vignes
- PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation : ce plan est un outil de prévention majeur contre les risques naturels d'inondation, permettant d'influer sur l'occupation et l'utilisation des sols. Il permet d'instaurer des servitudes d'utilité publique en zones inondables. Elaborés par les services de l'Etat, les PPRI définissent les mesures applicables aux constructions dans les zones vulnérables.) de la vallée du Grand Morin amont de Meilleray à Dammartin-sur-Tigeaux
- PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation : ce plan est un outil de prévention majeur contre les risques naturels d'inondation, permettant d'influer sur l'occupation et l'utilisation des sols. Il permet d'instaurer des servitudes d'utilité publique en zones inondables. Elaborés par les services de l'Etat, les PPRI définissent les mesures applicables aux constructions dans les zones vulnérables.) de la vallée de l'Essonne dans les départements du Loiret, de Seine-et-Marne et de l'Essonne
- PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation : ce plan est un outil de prévention majeur contre les risques naturels d'inondation, permettant d'influer sur l'occupation et l'utilisation des sols. Il permet d'instaurer des servitudes d'utilité publique en zones inondables. Elaborés par les services de l'Etat, les PPRI définissent les mesures applicables aux constructions dans les zones vulnérables.) de la vallée de l'Yerres dans les départements de Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val de Marne
- PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation : ce plan est un outil de prévention majeur contre les risques naturels d'inondation, permettant d'influer sur l'occupation et l'utilisation des sols. Il permet d'instaurer des servitudes d'utilité publique en zones inondables. Elaborés par les services de l'Etat, les PPRI définissent les mesures applicables aux constructions dans les zones vulnérables.) de la vallée du Petit Morin

Les PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation : ce plan est un outil de prévention majeur contre les risques naturels d'inondation, permettant d'influer sur l'occupation et l'utilisation des sols. Il permet d'instaurer des servitudes d'utilité publique en zones inondables. Elaborés par les services de l'Etat, les PPRI définissent les mesures applicables aux constructions dans les zones vulnérables.) et les PSS (Plan des Surfaces Submersibles) complets sont consultables à la préfecture, dans les sous-préfectures et dans les mairies de Seine-et-Marne. Vous pouvez aussi retrouver plus d'informations sur les différents plans sur le site de la DDT77.

➤ [Préfecture de Seine-et-Marne \(http://www.seine-et-marne.gouv.fr/layout/set/print/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-en-Seine-et-Marne/Inondations/Le-risque-inondation\)](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/layout/set/print/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-en-Seine-et-Marne/Inondations/Le-risque-inondation)

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie **DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie), ex-DIREN**) assure la réalisation des atlas des zones inondables accessibles sur leur site internet. **L'État** assure la prévision et l'alerte sur les grands fleuves comme la Marne et la Seine. A partir des données collectées par le réseau de stations de mesures, le **Services des Prévisions des Crues (SPC (Service de Prévention des Crues))** émettent des bulletins d'alerte à l'attention des maires des communes riveraines afin d'anticiper la préparation d'une situation de crise. L'État est également responsable de la gestion de crise, dès lors que celle-ci dépasse le territoire strictement communal.

TÉLÉCHARGER

-  Guide - Gestion des inondations par CEPRI PDF - 3.03 Mo (/sites/eau.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/guide-de-gestion-des-inondations-par-cepri.pdf)
-  Carte - Communes couvertes par le PPRI-PSS PDF - 2.19 Mo (/sites/eau.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/carte-commune-ppri-pss.pdf)
-  Note d'information sur le risque d'inondation - CD77 PDF - 1.05 Mo (/sites/eau.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/c3966708-9971-4ab0-8099-d7ae60600b4e-risques_inondations.pdf)
-  Guide - Remise en état des bâtiments PDF - 515.61 Ko (/sites/eau.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/gui_00000000_remise_etat_batiment.pdf)
-  Guide - Evaluation de la vulnérabilité des bâtiments PDF - 657.39 Ko (/sites/eau.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/gui_20051100_vulnerabilite_inondations.pdf)
-  Guide - Prise en compte de l'activité agricole dans le cadre de la gestion des risques d'inondation PDF - 7.7 Mo (/sites/eau.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/guide-activites-agricoles-pour-risque-inondation.pdf)

CONTENUS ASSOCIÉS

 [Réglementation sur les inondations](#)

 [Surveillance qualité et débits des cours d'eau en Seine-et-Marne](#)

 [Zones humides - Des milieux vivants de grand intérêt](#)

SITES UTILES



(<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/layout/set/print/Politiques>)

publiques/Securite
-et-protection-de-
la-
population/Preven
tion-des-risques-
naturels-et-
technologiques/Ri
sques-naturels-
en-Seine-et-
Marne/Inondation
s/Le-risque-
inondation)

L
E
R
I
S
Q
U
E
I
N
O
N
D
A
T
I
O
N
E
N
S
E
I
N
E
-
E
T
-
M
A
R
N
E



(<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/lay-out/set/print/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-en-Seine-et-Marne/Inondations/Le-risque-inondation>)



(<https://www.vigilances.gouv.fr/>)

I
N
F
O
R
M
A
T
I
O
N
S
R
É
S
U
L
T
A
N
T
S
U
R
L
A
V
I
G
I
L
A
N
C
E
D
E
S
C
R
U
E
S



(<https://www.vigicrues.gouv.fr/>)



(<https://episeine.fr/conseils-aux-habitants>)

M
A
M
A
I
S
O
N
E
S
T
-
E
L
L
E
I
N
O
N
D
A
B
L
E
?



(<https://episeine.fr/conseils-aux-habitants>)



(<http://www.drieefrance.developpement-durable.gouv.fr/dossier-cru-1910-185.html>)

S
I
T
E
D
U
C
E
N
T
E
N
A
I
R
E
D
E
L
A
C
R
U
E
D
E
1
9
1
0



(<http://www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dossier-cru-1910-185.html>)



(https://read.oecd-ilibrary.org/governance/etude-de-l-ocde-sur-la-gestion-des-risques-d-inondation-la-seine-en-ile-de-france-2014_9789264207929-fr#page1)

E
T
U
D
E
O
C
D
E
-
G
E
S
T
I
O
N
D
E
S
R
I
S
Q
U
E
S
,
I
N
O
N
D
A
T
I
O
N
I
D
E



(https://read.oecd-ilibrary.org/governance/etude-de-l-ocde-sur-la-gestion-des-risques-d-inondation-la-seine-en-ile-de-france-2014_9789264207929-fr#page1)